

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202509-115

Du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Laboule, sous la présidence de Monsieur GONTIER Philippe, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, ROMEDENNE Séverine, PIC Gabriel, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PIERRARD TEYSSIER Nadine (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), GONTIER Philippe (pouvoir de AUZAS Vincent), MARCHAL Yannick (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), CHOTIN Marie-Hélène (pouvoir de SALEL Matthieu), DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice), MAZILLE Didier (pouvoir de MANFREDI VIELFAURE Pascale).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoir : 10

Date de la convocation 16 septembre 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DETERMINATION DES INDEMNITES DES VICE-PRESIDENTS ET DU PRESIDENT

En application des articles L5211-12, R.5214-1 et R.5332-1 du CGCT, le Président invite le conseil à se prononcer sur les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents. Il propose, en application du barème correspondant à la strate de la Communauté de Communes, de fixer les indemnités de fonction du Président et des vice-présidents à 100 % de l'indemnité maximale prévue par la loi, soit :

- Président 41,25 % de l'Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Vice-Président 16,5 % de l'Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il propose également d'appliquer ces indemnités à compter du 2 septembre 2025, date de l'installation du Conseil Communautaire et de l'élection de l'exécutif.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Fixer les indemnités du Président et des vice-présidents telles que proposées**Verser** ces indemnités à compter du conseil d'installation de l'exécutif.*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.**Au registre suivent les signatures.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Philippe GONTIER

Président

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Secrétaire de séance



CDC DU PAYS BEAUME DROBIE
ANNEXE DELIBERATION N° C-202509-115 du 22/09/2025
INDEMNITES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE
Art. L 5211-12 et R. 5214-1 du CGCT

POPULATION	TAUX EN % DE L'INDICE BRUT TERMINAL		FONCTION	NOM	INDEMNITE BRUTE Montant en euros (IM TERMINAL 835-IB 1027) Valeur du point au 01/01/2024
De 3500 à 9999 (9325 CDC du Pays Beaume Drobie)	Président	41,25	Président	GONTIER Philippe	1695,59
	Vice-Président	16,5	1er Vice-Président	DEYDIER Jean Marc	678,24
			2ème Vice-Président	CHABANE Francis	678,24
			3ème Vice-Président	MANFREDI VIELFAURE Pascale	678,24
			4ème Vice-Président	COULANGE François	678,24
			5ème Vice-Président	PARMENTIER Luc	678,24
			6ème Vice-Président	WALDSCHMIDT Pascal	678,24
			7ème Vice-Président	PIC Gabriel	678,24
			8ème Vice-Président	BERRES Thierry	678,24